



Contrat d'expatrié pour un étranger

Par **djcha**, le **18/01/2010** à **00:18**

Bonjour,

Mon copain travaille pour le moment en France dans une entreprise française avec un titre de séjour salarié.

Son entreprise souhaite l'envoyer à l'étranger avec un contrat d'expatrié (qui est un contrat français et nécessite donc un titre de séjour français), mais ne peut pour le moment pas le faire car cela pourrait poser problème pour le renouvellement de son titre de séjour, car il devra fournir ses bulletins de salaire et la préfecture verra qu'il ne travaille pas en France et donc lui refusera son renouvellement.

Est-ce qu'un titre de séjour vie privée vie familiale (sachant que nous sommes déjà pacsé et que nous vivons ensemble en France depuis 2 ans) lui permettrait d'avoir son contrat d'expatrié en toute légalité?

Merci par avance pour votre réponse